

## POUNCE 384 EC

Version 1.8      Date de révision: 11/12/2021      Numéro de la FDS: 50000489      Date de dernière parution: -  
Date de la première parution: 11/07/2017

---

**SECTION 1. IDENTIFICATION****Identificateur de produit****Autres moyens d'identification**

Code du produit 50000489

Nature chimique Insecticide

Numéro d'enregistrement de produit 16688

**Utilisation recommandée du produit chimique et restrictions d'utilisation**

Utilisation recommandée Peut être utilisé comme insecticide seulement.

Restrictions d'utilisation Utilisez comme recommandé par l'étiquette.

**Détails concernant le fabricant ou le fournisseur****Fabricant**

FMC Corporation  
2929 WALNUT ST  
PHILADELPHIA PA, 19104  
SDS-Info@fmc.com

**Numéro de téléphone en cas d'urgence**

En cas d'urgence de fuite, d'incendie, de déversement ou d'accident, appelez:  
1 703 / 741-5970 (CHEMTREC - International)  
1 703 / 527-3887 (CHEMTREC - Suppléant)  
1 800 / 424-9300 (CHEMTREC - U.S.A.)

Urgence médicale:  
All other countries: +1 651 / 632-6793 (Collect)  
U.S.A. & Canada: +1 800 / 331-3148

---

**SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS****Classement SGH en conformité avec les règlements sur les produits dangereux**

Liquides inflammables : Catégorie 4

Toxicité aiguë (Oral(e)) : Catégorie 4

Toxicité aiguë (Inhalation) : Catégorie 4

Cancérogénicité : Catégorie 2

Toxicité systémique sur un organe cible précis - exposition unique : Catégorie 2 (Système nerveux central)

Toxicité systémique sur un organe cible précis - exposition répétée : Catégorie 2 (Système nerveux central)

## POUNCE 384 EC

Version 1.8      Date de révision: 11/12/2021      Numéro de la FDS: 50000489      Date de dernière parution: -  
Date de la première parution: 11/07/2017

---

Risque d'aspiration : Catégorie 1

**Éléments étiquette SGH**

Pictogrammes de danger :



Mot indicateur : Danger

Déclarations sur les risques : H227 Liquide combustible.  
H302 + H332 Nocif en cas d'ingestion ou d'inhalation.  
H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.  
H351 Susceptible de provoquer le cancer.  
H371 Risque présumé d'effets graves pour les organes (Système nerveux central).  
H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes (Système nerveux central) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Déclarations sur la sécurité :

**Prévention:**

P202 Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.  
P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer.  
P260 Ne pas respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillards/ vapeurs/ aérosols.  
P264 Se laver la peau soigneusement après manipulation.  
P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.  
P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

**Intervention:**

P301 + P310 EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin.  
P304 + P340 EN CAS D'INHALATION: Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.  
P308 + P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Demander un avis médical/ Consulter un médecin.  
P330 Rincer la bouche.  
P331 Ne PAS faire vomir.  
P370 + P378 En cas d'incendie: Utiliser du sable sec, une poudre chimique ou une mousse anti-alcool pour l'extinction.

**Entreposage:**

P403 + P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.  
P405 Garder sous clef.

**Élimination:**

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



## POUNCE 384 EC

Version 1.8      Date de révision: 11/12/2021      Numéro de la FDS: 50000489      Date de dernière parution: -  
Date de la première parution: 11/07/2017

P501 Éliminer le contenu/ récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

### Autres dangers

Inconnu.

### SECTION 3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Substance/mélange : Mélange  
Nature chimique : Insecticide

#### Composants

Nom Chimique	Nom commun/Synonyme	No. CAS	Concentration (% w/w)
Solvent naphtha (petroleum), light arom.	Solvent naphtha (petroleum), light arom.	64742-95-6	$\geq 30 - < 60$ *
m-phenoxybenzyl 3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-dimethylcyclopropanecarboxylate	m-phenoxybenzyl 3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-dimethylcyclopropanecarboxylate	52645-53-1	$\geq 30 - < 60$ *
1,2,4-trimethylbenzene	1,2,4-trimethylbenzene	95-63-6	$\geq 10 - < 30$ *
Oxirane, methyl-, polymer with oxirane, monobutyl ether	Oxirane, methyl-, polymer with oxirane, monobutyl ether	9038-95-3	$\geq 1 - < 5$ *
xylenes	xylenes	1330-20-7	$\geq 1 - < 5$ *

\* La concentration ou la plage de concentration réelle est retenue en tant que secret industriel

### SECTION 4. PREMIERS SOINS

Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse.  
Montrer cette fiche technique signalétique au médecin en consultation.  
Les symptômes d'empoisonnement peuvent apparaître plusieurs heures plus tard.  
Ne pas laisser la victime sans surveillance.

En cas d'inhalation : Consulter un médecin après toute exposition importante.  
En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un médecin.

En cas de contact avec la peau : Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin.  
Si la personne en a sur la peau, bien rincer à l'eau.  
S'il y a du produit sur les vêtements, retirer-les.

## POUNCE 384 EC

Version 1.8      Date de révision: 11/12/2021      Numéro de la FDS: 50000489      Date de dernière parution: -  
Date de la première parution: 11/07/2017

---

- En cas de contact avec les yeux : Rincer immédiatement l'oeil (les yeux) à grande eau.  
Retirez les lentilles de contact.  
Protéger l'oeil intact.  
Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage.  
Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
- En cas d'ingestion : Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau.  
Maintenir les voies respiratoires dégagées.  
NE PAS faire vomir.  
Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées.  
Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.  
Si les symptômes persistent, consulter un médecin.  
Transporter immédiatement la victime à l'hôpital.
- Symptômes et effets les plus importants, aigus et différés : Nocif en cas d'ingestion ou d'inhalation.  
Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.  
Provoque une irritation cutanée.  
Provoque une sévère irritation des yeux.  
Peut provoquer somnolence ou des vertiges.  
Peut induire des anomalies génétiques.  
Susceptible de provoquer le cancer.  
Risque présumé d'effets graves pour les organes.  
Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
- Avis aux médecins : Traiter de façon symptomatique.
- 

### SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

- Moyen d'extinction approprié : Poudre chimique, CO2, eau pulvérisée ou mousse ordinaire.
- Moyens d'extinction inadéquats : Jet d'eau à grand débit
- Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.
- Produits de combustion dangereux : On ne connaît aucun produit de combustion dangereux
- Autres informations : Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.  
Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.  
Pour de raisons de sécurité en cas d'incendie, les bidons doivent être entreposés séparément, dans des enceintes fermées.  
Utiliser un vaporisateur d'eau pour refroidir les contenants complètement fermés.

## POUNCE 384 EC

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.8	11/12/2021	50000489	Date de la première parution: 11/07/2017

Équipement de protection spécial pour les pompiers : Si nécessaire, porter un appareil respiratoire autonome lors de la lutte contre l'incendie.

### SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

- Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence : Utiliser un équipement de protection personnelle. Assurer une ventilation adéquate.
- Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter que le produit pénètre dans les égouts. Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger. En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.
- Méthodes et matières pour le confinement et le nettoyage : Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (p.e. sable, terre, terre de diatomées, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales / nationales (voir chapitre 13). Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

### SECTION 7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

- Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Ne pas pulvériser contre une flamme nue ou tout autre objet incandescent. Tenir à l'écart des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'ignition.
- Conseils pour une manipulation sans danger : Éviter la formation d'aérosols. Ne pas inhaler les vapeurs/poussières. Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Équipement de protection individuelle, voir la section 8. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone où se fait l'application. Fournir un renouvellement d'air et/ou une ventilation aspirante suffisante dans les ateliers. Éliminer l'eau de rinçage conformément aux réglementations locales et nationales.
- Conditions de stockage sûres : Défense de fumer. Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré. Refermer soigneusement tout récipient entamé et l'entreposer verticalement afin d'éviter tout écoulement. Respecter les mises-en-garde de l'étiquette. Les installations et le matériel électriques doivent être conformes aux normes techniques de sécurité.
- Matières à éviter : Ne pas entreposer près des acides.

POUNCE 384 EC

Version 1.8      Date de révision: 11/12/2021      Numéro de la FDS: 50000489      Date de dernière parution: -  
 Date de la première parution: 11/07/2017

D'autres informations sur la stabilité du stockage : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les indications.

**SECTION 8. MESURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE**

**Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle**

Composants	No. CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle / Concentration admissible	Base
Solvent naphtha (petroleum), light arom.	64742-95-6	TWA	200 mg/m3 (vapeur d'hydrocarbure total)	CA AB OEL
		TWA	200 mg/m3 (vapeur d'hydrocarbure total)	ACGIH
1,2,4-trimethylbenzene	95-63-6	TWA	25 ppm 123 mg/m3	CA AB OEL
		VEMP	25 ppm 123 mg/m3	CA QC OEL
		TWA	25 ppm	CA BC OEL
		TWA	25 ppm	ACGIH
xylenes	1330-20-7	TWA	100 ppm 434 mg/m3	CA AB OEL
		STEL	150 ppm 651 mg/m3	CA AB OEL
		VEMP	100 ppm 434 mg/m3	CA QC OEL
		VECD	150 ppm 651 mg/m3	CA QC OEL
		TWA	100 ppm	CA BC OEL
		STEL	150 ppm	CA BC OEL
		TWA	100 ppm	ACGIH
		STEL	150 ppm	ACGIH

**Limite d'exposition biologique en milieu de travail**

Composants	No. CAS	Paramètres de contrôle	Échantillon biologique	Temps d'échantillonnage	Concentration admissible	Base
xylenes	1330-20-7	Acides méthyliques	Urine	Fin de quart de travail (aussitôt que possible après l'arrêt de l'exposition)	1.5 g/g créatinine	ACGIH BEI

## POUNCE 384 EC

Version 1.8      Date de révision: 11/12/2021      Numéro de la FDS: 50000489      Date de dernière parution: -  
Date de la première parution: 11/07/2017

---

### Équipement de protection individuelle

- Protection respiratoire : Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire.
- Remarques : L'aptitude des gants pour environnement/type de travail spécifique devrait être examinée avec le fournisseur de gants de protection.
- Protection des yeux : Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure  
Lunettes de sécurité à protection intégrale  
Porter un masque et des vêtements de protection en cas de problèmes lors du traitement.
- Protection de la peau et du corps : Vêtements étanches  
Choisir la protection individuelle selon la quantité et la concentration de la substance dangereuse sur le lieu de travail.
- Mesures d'hygiène : Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.  
Ne pas fumer pendant l'utilisation.  
Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée.
- 

### SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

- Aspect : liquide
- Couleur : ambre
- Odeur : type hydrocarbure
- pH : 4.8 (25 °C)
- Point d'éclair : 79.4 - 82 °C  
Méthode: vase clos
- Inflammabilité (liquides) : Entretient la combustion
- Densité relative : 8.89
- Solubilité  
Solubilité dans l'eau : émulsionnable
- 

### SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

- Réactivité : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les indications.
- Stabilité chimique : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les indications.
-

## POUNCE 384 EC

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.8	11/12/2021	50000489	Date de la première parution: 11/07/2017

---

Possibilité de réactions dangereuses : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les indications.  
Les vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.

Conditions à éviter : Chaleur, flammes et étincelles.

Produits incompatibles : Sans objet

---

### SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

#### **Toxicité aiguë**

Nocif en cas d'ingestion ou d'inhalation.

##### **Produit:**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 789 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): 1.4 mg/l  
Durée d'exposition: 4 h  
Atmosphère d'essai: poussières/brouillard

Toxicité cutanée aiguë : DL50 (Lapin): > 2,000 mg/kg

#### **Corrosion et/ou irritation de la peau**

Non répertorié selon les informations disponibles.

##### **Produit:**

Espèce : Lapin  
Résultat : Irritation modérée de la peau

#### **Lésion/irritation grave des yeux**

Non répertorié selon les informations disponibles.

##### **Produit:**

Espèce : Lapin  
Résultat : Irritation modérée des yeux

#### **Sensibilisation cutanée ou respiratoire**

##### **Sensibilisation de la peau**

Non répertorié selon les informations disponibles.

##### **Sensibilisation des voies respiratoires**

Non répertorié selon les informations disponibles.

##### **Produit:**

Évaluation : Ne cause pas la sensibilisation de la peau.  
Résultat : Pas un sensibilisateur cutané.



## POUNCE 384 EC

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.8	11/12/2021	50000489	Date de la première parution: 11/07/2017

---

**Mutagénéicité de la cellule germinale**

Non répertorié selon les informations disponibles.

**Composants:****Solvant naphtha (petroleum), light arom.:**

Génotoxicité in vitro : Type d'essai: étude in vitro sur les dommages et/ou la réparation de l'ADN  
Système de test: Cellules d'ovaires de hamster chinois  
Activation métabolique: avec ou sans activation métabolique  
Résultat: négatif

Type d'essai: test de nutation inverse  
Activation métabolique: avec ou sans activation métabolique  
Résultat: négatif

Génotoxicité in vivo : Type d'essai: Aberration chromosomique de la moelle osseuse  
Espèce: Rat (mâle et femelle)  
Voie d'application: Inhalation  
Résultat: négatif

**1,2,4-trimethylbenzene:**

Génotoxicité in vitro : Type d'essai: test de nutation inverse  
Méthode: Directives du test 471 de l'OECD  
Résultat: négatif

Type d'essai: test de mutation génique  
Méthode: Directives du test 476 de l'OECD  
Résultat: négatif  
Remarques: Selon les données provenant de matières similaires

Type d'essai: Test d'aberration chromosomique in vitro  
Résultat: négatif  
Remarques: Selon les données provenant de matières similaires

Génotoxicité in vivo : Type d'essai: Test du micronoyau  
Espèce: Souris (mâle et femelle)  
Voie d'application: Injection intrapéritonéale  
Méthode: Directives du test 474 de l'OECD  
Résultat: négatif

Mutagénéicité de la cellule germinale - Évaluation : Les données ne soutiennent pas le classement comme un mutagène des cellules germinales.

**Oxirane, methyl-, polymer with oxirane, monobutyl ether:**

Génotoxicité in vitro : Remarques: Donnée non disponible

Génotoxicité in vivo : Remarques: Donnée non disponible

**xylenes:**

## POUNCE 384 EC

Version 1.8      Date de révision: 11/12/2021      Numéro de la FDS: 50000489      Date de dernière parution: -  
Date de la première parution: 11/07/2017

---

Génotoxicité in vitro : Type d'essai: Test d'aberration chromosomique in vitro  
Système de test: Cellules d'ovaires de hamster chinois  
Méthode: Règlement (EC) No. 440/2008, Annexe, B.10  
Résultat: négatif

Type d'essai: test d'échange de chromatide sœur  
Système de test: Cellules d'ovaires de hamster chinois  
Résultat: négatif

Génotoxicité in vivo : Type d'essai: Dosage léthal dominant des rongeurs  
Espèce: Souris (mâle)  
Voie d'application: Injection intrapéritonéale  
Méthode: Directives du test 478 de l'OECD  
Résultat: négatif

**Cancérogénicité**

Susceptible de provoquer le cancer.

**Produit:**

Cancérogénicité - Évaluation : Évidence restreinte de cancérogénicité lors d'études chez des animaux

**Toxicité pour la reproduction**

Non répertorié selon les informations disponibles.

**Composants:****Solvant naphtha (pétroleum), light arom.:**

Effets sur la fertilité : Type d'essai: Étude sur trois générations  
Espèce: Rat  
Voie d'application: inhalation (vapeurs)  
Fertilité: NOAEC Mating/Fertility: 7.5 mg/l  
Résultat: négatif  
Remarques: Selon les données provenant de matières similaires

Incidences sur le développement fœtal : Espèce: Souris  
Voie d'application: inhalation (vapeurs)  
Toxicité maternelle générale: LOAEC: 500 partie par million  
Symptômes: Incidences sur la mère.

**m-phenoxybenzyl 3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-diméthylcyclopropanecarboxylate:****1,2,4-triméthylbenzène:**

Effets sur la fertilité : Type d'essai: Étude multi-générationnelle  
Espèce: Rat, mâle et femelle  
Voie d'application: inhalation (vapeurs)  
Dose: 0, 100, 500 and 1500 parties par million  
Toxicité générale chez les parents: NOAEC: 500  
Méthode: Directives du test 416 de l'OECD  
Résultat: négatif

Incidences sur le développement : Type d'essai: Test de dépistage de la toxicité pour le dévelop-

## POUNCE 384 EC

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.8	11/12/2021	50000489	Date de la première parution: 11/07/2017

---

pement foetal

pement  
Espèce: Rat  
Voie d'application: inhalation (vapeurs)  
Dose: 0, 100, 300, 600, 900 parties par million  
Durée d'un traitement unique: 15 d  
Toxicité maternelle générale: LOAEC: 600 partie par million  
Tératogénicité: NOAEC Mating/Fertility: 900 partie par million  
Embryotoxicité.: LOAEC F1: 600 partie par million  
Méthode: Directives du test 414 de l'OECD  
Résultat: négatif

Toxicité pour la reproduction : Le poids des données ne supporte pas la classification  
- Évaluation comme toxique pour la reproduction

**Oxirane, methyl-, polymer with oxirane, monobutyl ether:**

Effets sur la fertilité : Remarques: Donnée non disponible

Incidences sur le développement foetal : Remarques: Donnée non disponible

**xylenes:**

Effets sur la fertilité : Type d'essai: Étude sur deux générations  
Espèce: Rat  
Voie d'application: inhalation (vapeurs)  
Toxicité générale sur la génération F1: NOAEC: 2.171 mg/l  
Résultat: négatif  
Remarques: Selon les données provenant de matières similaires

Incidences sur le développement foetal : Type d'essai: Pré-natal  
Espèce: Rat  
Voie d'application: inhalation (vapeurs)  
Symptômes: Incidences sur la mère.  
Résultat: négatif  
Remarques: Selon les données provenant de matières similaires

**STOT - exposition unique**

Risque présumé d'effets graves pour les organes (Système nerveux central).

**Produit:**

Organes cibles : Système nerveux central  
Évaluation : La substance ou le mélange est classé(e) comme agent toxique pour un organe spécifique, exposition unique, catégorie 2.

**STOT - exposition répétée**

Risque présumé d'effets graves pour les organes (Système nerveux central) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

**Produit:**

Organes cibles : Système nerveux central

## POUNCE 384 EC

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.8	11/12/2021	50000489	Date de la première parution: 11/07/2017

---

Évaluation : La substance ou le mélange est classé(e) comme agent toxique pour un organe spécifique, expositions répétées, catégorie 2.

**Toxicité à dose répétée****Composants:****Solvant naphtha (petroleum), light arom.:**

Espèce : Rat, mâle et femelle  
 : 0.8 - 0.9 mg/l  
 Voie d'application : Inhalation  
 Atmosphère d'essai : vapeur  
 Remarques : Selon les données provenant de matières similaires

Espèce : Rat, mâle  
 NOAEL : 600 mg/kg  
 Voie d'application : Oral(e)  
 Remarques : Selon les données provenant de matières similaires

**m-phenoxybenzyl 3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-dimethylcyclopropanecarboxylate:**

Espèce : Rat  
 NOAEL : 270 mg/kg  
 Voie d'application : Orale - alimentation  
 Durée d'exposition : 90 days

Espèce : Rat  
 NOAEL : 20 mg/kg  
 Voie d'application : Orale - alimentation  
 Durée d'exposition : 90 days

**1,2,4-trimethylbenzene:**

Espèce : Rat, mâle et femelle  
 NOAEL : 600 mg/kg  
 Voie d'application : Orale - gavage  
 Durée d'exposition : 91 d  
 Dose : 0, 50, 200 & 600 mg/kg bw/day  
 Méthode : Directives du test 408 de l'OECD  
 Remarques : Selon les données provenant de matières similaires

Espèce : Rat, mâle et femelle  
 : 1.8 mg/l  
 Voie d'application : inhalation (vapeurs)  
 Durée d'exposition : 1 yr  
 Dose : 0, 450, 900, 1800 mg/m3  
 Méthode : Directives du test 452 de l'OECD

Espèce : Rat, mâle et femelle  
 : 1.23 mg/l  
 Voie d'application : inhalation (vapeurs)  
 Durée d'exposition : 3 m

## POUNCE 384 EC

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.8	11/12/2021	50000489	Date de la première parution: 11/07/2017

---

Dose : 0, 123, 492 & 1230 mg/m<sup>3</sup>  
Méthode : Directives du test 413 de l'OECD

**Oxirane, methyl-, polymer with oxirane, monobutyl ether:**

Remarques : Donnée non disponible

**xylenes:**

Espèce : Rat  
: 3.515 mg/l  
Voie d'application : Inhalation  
Durée d'exposition : 13 weeks

**Toxicité par aspiration**

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

**Composants:****Solvant naphtha (petroleum), light arom.:**

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

**m-phenoxybenzyl 3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-dimethylcyclopropanecarboxylate:**

Donnée non disponible

**1,2,4-trimethylbenzene:**

La substance ou le mélange est reconnu comme présentant des dangers de toxicité par aspiration chez l'être humain ou doit être considéré comme s'il présentait des dangers de toxicité par aspiration chez l'être humain.

**xylenes:**

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

**Évaluation de l'exposition humaine****Composants:****xylenes:**

Information générale : Organes cibles: oreille interne  
Symptômes: perte de l'audition  
  
Organes cibles: Système nerveux central  
Symptômes: Somnolence, Étourdissements

**Autres informations****Produit:**

Remarques : Les symptômes de surexposition peuvent être les suivants :  
maux de tête, étourdissements, fatigue, nausée et vomissements.  
Des concentrations à un niveau très supérieur à la VME peu-

## POUNCE 384 EC

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.8	11/12/2021	50000489	Date de la première parution: 11/07/2017

vent donner des effets narcotiques.  
Les solvants risquent de dessécher la peau.

## SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

## Écotoxicité

Composants:**Solvant naphtha (petroleum), light arom.:**

- |  |   |   |
|--|---|---|
| Toxicité pour les poissons   | : | NOEC (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 4.5 mg/l<br>Durée d'exposition: 96 h<br>Type d'essai: Essai en semi-statique<br>Méthode: Directives du test 203 de l'OECD<br>Remarques: Selon les données provenant de matières similaires |
|  |   | LL50 (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): 8.2 mg/l<br>Durée d'exposition: 96 h<br>Type d'essai: Essai en semi-statique<br>Remarques: Selon les données provenant de matières similaires  |
| Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques                      | : | EL50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): 4.5 mg/l<br>Durée d'exposition: 48 h<br>Type d'essai: Essai en statique<br>Méthode: OCDE Ligne directrice 202<br>Remarques: Selon les données provenant de matières similaires                           |
| Toxicité pour les algues/plantes aquatiques  | : | EL50 (Pseudokirchneriella subcapitata): 3.1 mg/l<br>Durée d'exposition: 72 h<br>Type d'essai: Essai en statique<br>Méthode: OCDE Ligne directrice 201<br>Remarques: Selon les données provenant de matières similaires                      |
| Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique)                                    | : | NOELR (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): 2.6 mg/l<br>Durée d'exposition: 14 d<br>Méthode: OCDE Ligne directrice 204<br>Remarques: Selon les données provenant de matières similaires   |
| Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) | : | NOELR (Daphnia magna (Puce d'eau)): 2.6 mg/l<br>Durée d'exposition: 21 d<br>Méthode: OCDE Ligne directrice 211  |
| Toxicité pour les microorganismes  | : | CE50 (Tetrahyména pyriformis): 15.41 mg/l<br>Durée d'exposition: 40 h<br>Type d'essai: Inhibition de la croissance<br>Remarques: La valeur donnée est basée sur une approche  |

## POUNCE 384 EC

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.8	11/12/2021	50000489	Date de la première parution: 11/07/2017

SAR/AAR à l'aide de la boîte à outils OECD, DEREK, les modèles VEGA QSAR (modèles CAESAR), etc.

**m-phenoxybenzyl 3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-dimethylcyclopropanecarboxylate:**

Toxicité pour les poissons : CL50 (Poissons): 5.3 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Crustacés): 0.001 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50 (algues): 0.0125 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h

NOEC (algues): .9  
Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique) : NOEC (Poissons): 0.3  
Durée d'exposition: 21 d

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOEC (Crustacés): 0.039  
Durée d'exposition: 21 d

**1,2,4-trimethylbenzene:**

Toxicité pour les poissons : CL50 (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): 7.72 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h  
Type d'essai: Essai en dynamique

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CL50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): 3.6 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h  
Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50 (algue verte): 2.356 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h  
Méthode: QSAR

Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique) : Valeur de toxicité chronique (Poissons): 0.396 mg/l  
Durée d'exposition: 30 d  
Méthode: QSAR

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : Valeur de toxicité chronique (Daphnia magna (Puce d'eau)): 0.367 mg/l  
Durée d'exposition: 16 d  
Méthode: QSAR

Toxicité pour les microorganismes : (boue activée): 500 mg/l  
Durée d'exposition: 3 h  
Type d'essai: Inhibition de la respiration

Toxicité pour les organismes vivant dans le sol : CL50 (Eisenia fetida (vers de terre)): 141.598 parties par million  
Durée d'exposition: 14 d

## POUNCE 384 EC

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.8	11/12/2021	50000489	Date de la première parution: 11/07/2017

Toxicité pour les organismes terrestres : DL50 (Colinus virginianus (Colin de Virginie)): > 2,250 mg/kg

**Oxirane, methyl-, polymer with oxirane, monobutyl ether:**

Toxicité pour les poissons : CL50 (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): > 1,200 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): > 1,000 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h

**xylenes:**

Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 2.6 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h  
Type d'essai: Test de renouvellement statique  
Méthode: Directives du test 203 de l'OECD  
Remarques: Selon les données provenant de matières similaires

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata (Algues vertes)): 2.2 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h  
Type d'essai: Essai en statique  
Méthode: OCDE Ligne directrice 201  
Remarques: Selon les données provenant de matières similaires

NOEC (Pseudokirchneriella subcapitata (Algues vertes)): 0.44 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h  
Type d'essai: Essai en statique  
Méthode: OCDE Ligne directrice 201  
Remarques: Selon les données provenant de matières similaires

Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique) : NOEC (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): > 1.3 mg/l  
Durée d'exposition: 56 d  
Type d'essai: Essai en dynamique  
Remarques: Selon les données provenant de matières similaires

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOEC (Ceriodaphnia dubia (puce d'eau)): 0.96 mg/l  
Durée d'exposition: 7 d  
Remarques: Selon les données provenant de matières similaires

Toxicité pour les microorganismes : NOEC (boue activée): 16 mg/l  
Durée d'exposition: 28 h  
Méthode: Directives du test 301F de l'OECD

Toxicité pour les organismes vivant dans le sol : NOEC (Eisenia fetida (vers de terre)): 16 mg/kg  
Durée d'exposition: 14 d  
Remarques: Selon les données provenant de matières similaires



## POUNCE 384 EC

Version 1.8      Date de révision: 11/12/2021      Numéro de la FDS: 50000489      Date de dernière parution: -  
Date de la première parution: 11/07/2017

---

lares

**Persistence et dégradabilité****Composants:****Solvant naphtha (petroleum), light arom.:**

Biodégradabilité : Concentration: 49.2 mg/l  
Résultat: Intrinsèquement biodégradable.  
Biodégradation: 77.05 %  
Durée d'exposition: 28 d  
Méthode: Directives du test 301F de l'OECD

**m-phenoxybenzyl 3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-dimethylcyclopropanecarboxylate:**

Biodégradabilité : Résultat: Difficilement biodégradable.

**1,2,4-trimethylbenzene:**

Biodégradabilité : Inoculum: Boue activée, non-adaptée  
Résultat: Intrinsèquement biodégradable.  
Biodégradation: 69.67 %  
Durée d'exposition: 28 d  
Méthode: Directives du test 301F de l'OECD  
Remarques: Selon les données provenant de matières similaires

**Oxirane, methyl-, polymer with oxirane, monobutyl ether:**

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.

**xylenes:**

Biodégradabilité : aérobique  
Inoculum: Boue activée, non-adaptée  
Concentration: 16 mg/l  
Résultat: Facilement biodégradable.  
Biodégradation: 98 %  
Durée d'exposition: 28 d  
Méthode: Directives du test 301F de l'OECD  
Remarques: Selon les données provenant de matières similaires

aérobique  
Inoculum: Boue activée, non-adaptée  
Concentration: 16 mg/l  
Résultat: Facilement biodégradable.  
Biodégradation: 94 %  
Durée d'exposition: 28 d  
Méthode: Directives du test 301F de l'OECD  
Remarques: Selon les données provenant de matières similaires

aérobique  
Inoculum: Boue activée, non-adaptée  
Concentration: 16.2 mg/l

## POUNCE 384 EC

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.8	11/12/2021	50000489	Date de la première parution: 11/07/2017

---

Résultat: Facilement biodégradable.  
 Biodégradation: 90 %  
 Durée d'exposition: 28 d  
 Méthode: Directives du test 301F de l'OECD  
 Remarques: Selon les données provenant de matières similaires

**Potentiel bioaccumulatif****Composants:****m-phenoxybenzyl 3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-diméthylcyclopropanecarboxylate:**

Bioaccumulation : Remarques: Ce produit peut s'accumuler dans les organismes.

Coefficient de partage (n-octanol/eau) : Remarques: Donnée non disponible

**1,2,4-triméthylbenzene:**

Bioaccumulation : Espèce: Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)  
 Coefficient de bioconcentration (BCF): 243  
 Méthode: QSAR

Coefficient de partage (n-octanol/eau) : log Pow: 3.63

**xylènes:**

Bioaccumulation : Espèce: Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)  
 Coefficient de bioconcentration (BCF): > 4.9  
 Durée d'exposition: 7 d  
 Concentration: 1.3 mg/l  
 Remarques: Selon les données provenant de matières similaires

Coefficient de partage (n-octanol/eau) : log Pow: 3.2 (20 °C)  
 pH: 7  
 Remarques: Selon les données provenant de matières similaires

log Pow: 3.12 (20 °C)  
 pH: 7  
 Remarques: Selon les données provenant de matières similaires

log Pow: 3.15 (20 °C)  
 pH: 7  
 Remarques: Selon les données provenant de matières similaires

log Pow: 3.15 (20 °C)  
 pH: 7  
 Remarques: Selon les données provenant de matières similaires

## POUNCE 384 EC

Version 1.8      Date de révision: 11/12/2021      Numéro de la FDS: 50000489      Date de dernière parution: -  
Date de la première parution: 11/07/2017

---

**Mobilité dans le sol****Composants:****m-phenoxybenzyl 3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-dimethylcyclopropanecarboxylate:**

Répartition entre les compar- : Remarques: immobile  
timents environnementaux

**Autres effets néfastes****Produit:**

Information écologique sup- : Un risque environnemental ne peut pas être exclu en cas de  
plémentaire manipulation ou d'élimination peu professionnelle.  
Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des  
effets néfastes à long terme.

---

**SECTION 13. CONSIDERATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION****Méthodes d'élimination**

Déchets de résidus : Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours  
d'eau ou le sol.  
Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les  
fossés avec le produit ou le récipient utilisés.  
Envoyer à une entreprise autorisée de gestion des déchets.

Emballages contaminés : Vider les restes du contenu.  
Éliminer comme produit non utilisé.  
Ne pas réutiliser des récipients vides.  
Ne pas brûler les fûts vides ou les exposer au chalumeau.

---

**SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT****Réglementations internationales****UNRTDG**

No. UN : UN 3082  
Nom d'expédition : ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID,  
N.O.S.  
(Permethrin)  
Classe : 9  
Groupe d'emballage : III  
Étiquettes : 9

**IATA-DGR**

UN/ID No. : UN 3082  
Nom d'expédition : Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s.  
(Permethrin)  
Classe : 9  
Groupe d'emballage : III  
Étiquettes : Miscellaneous  
Instructions de conditionne- : 964

---

## POUNCE 384 EC

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.8	11/12/2021	50000489	Date de la première parution: 11/07/2017

ment (avion cargo)  
 Instructions de conditionnement (avion de ligne) : 964  
 Dangereux pour l'environnement : oui

**Code IMDG**

No. UN : UN 3082  
 Nom d'expédition : ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (Permethrin)  
 Classe : 9  
 Groupe d'emballage : III  
 Étiquettes : 9  
 EmS Code : F-A, S-F  
 Polluant marin : oui

**Transport en vrac en vertu de l'Annexe II des règles MARPOL 73/78 et du code IBC**

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

**Réglementation nationale****TDG**

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

**Précautions spéciales pour les utilisateurs**

La ou les classes de transport décrites ici sont de nature informationnelles seulement, et basées seulement sur les propriétés du produit non-emballé comme il est décrit dans la FTSS. Les classes de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles de l'emballage et des variations dans les règlements régionaux ou étatiques.

**SECTION 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES**

**NPRI Composants** : 1,2,4-trimethylbenzene  
 xylenes  
 butan-1-ol  
 cumene  
 Oxirane, polymer with methyloxirane, mono(nonylphenyl) ether  
 ethylene oxide  
 methyloxirane

**Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:**

TCSI : En conformité avec les inventaires

TSCA : Le produit contient une(des) substance(s) non répertoriées sur l'inventaire TSCA.

AICS : Non en conformité avec les inventaires

DSL : Ce produit contient les composants suivants qui ne sont répertoriés ni dans la LES ni dans la LIS canadiennes.  
 m-phenoxybenzyl 3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-dimethylcyclopropanecarboxylate

ENCS : Non en conformité avec les inventaires

## POUNCE 384 EC

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.8	11/12/2021	50000489	Date de la première parution: 11/07/2017

---

ISHL	:	Non en conformité avec les inventaires
KECI	:	En conformité avec les inventaires
PICCS	:	En conformité avec les inventaires
IECSC	:	En conformité avec les inventaires
NZIoC	:	Non en conformité avec les inventaires

**Liste canadiennes**

La ou les substances suivantes sont assujetties à une déclaration de nouvelle activité importante:  
methyloxirane 75-56-9

**SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS****Texte complet d'autres abréviations**

ACGIH	:	États-Unis. ACGIH, valeurs limites d'exposition (TLV)
ACGIH BEI	:	ACGIH - Indices d'exposition biologique (BEI)
CA AB OEL	:	Canada. Alberta, Code de santé et de sécurité au travail (tableau 2 : VLE)
CA BC OEL	:	Canada. LEP Colombie Britannique
CA QC OEL	:	Québec. Règlement sur la santé et la sécurité du travail, Annexe 1 Partie 1: Valeurs d'exposition admissibles des contaminants de l'air
ACGIH / TWA	:	Moyenne pondérée dans le temps de 8 h
ACGIH / STEL	:	Limite d'exposition à court terme
CA AB OEL / TWA	:	Limite d'exposition professionnelle de 8 heures
CA AB OEL / STEL	:	Limite d'exposition professionnelle de 15 minutes
CA BC OEL / TWA	:	Moyenne pondérée dans le temps de 8 h
CA BC OEL / STEL	:	limite d'exposition à court terme
CA QC OEL / VEMP	:	Valeur d'exposition moyenne pondérée
CA QC OEL / VECD	:	Valeur d'exposition de courte durée

AIIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ANTT - Agence nationale du transport routier du Brésil; ASTM - Société américaine pour l'analyse des matériaux; bw - Poids corporel; CMR - Carcinogène, mutagène ou agent toxique pour le système reproductif; DIN - Norme de l'institut allemande de normalisation; DSL - Liste intérieure des substances (Canada); ECx - Concentration associée avec une réponse de x %; ELx - Taux de chargement associé avec une réponse de x %; EmS - Plan d'urgence; ENCS - Liste des substances chimiques existantes et nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée avec une réponse de taux de croissance de x %; ERG - Guide du plan d'urgence; GHS - Système à harmonisation globale; GLP - Bonne pratique de laboratoire; IARC - Agence internationale de recherche sur le cancer; IATA - Association internationale du transport aérien; IBC - Code international de la construction et des équipements pour les bateaux transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice de 50 %; ICAO - Organisation internationale de l'aviation civile; IECSC - Inventaire des produits chimiques existants de la Chine; IMDG - Code maritime international des marchandises dangereuses; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Loi sur la santé et la sécurité industrielle (Japon); ISO - Organisation internationale pour la normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques existants de la Corée; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale médiane); MARPOL - Con-

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



## POUNCE 384 EC

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.8	11/12/2021	50000489	Date de la première parution: 11/07/2017

---

vention internationale pour la prévention de la pollution provenant des bateaux; n.o.s. - Sans autres précisions; Nch - Norme chilienne; NO(A)EC - Aucun effet de la concentration (indésirable) observé; NO(A)EL - Aucun effet du niveau (indésirable) observé; NOELR - Aucun effet observable du taux de chargement; NOM - Norme mexicaine officielle; NTP - Programme toxicologique nationale; NZIoC - Inventaire des produits chimiques de la Nouvelle Zélande; OECD - Organisation pour la coopération et le développement économique; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et de la prévention de la pollution; PBT - Substance persistante, bioaccumulative et toxique; PICCS - Inventaire des produits chimiques et des substances chimiques des Philippines; (Q)SAR - (Quantitative) Relation structure/activité; REACH - Règlement (CE) no. 1907/2006 du parlement européen et du conseil relatif à l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; SADT - Température de décomposition auto-accélération; SDS - Fiche technique de santé-sécurité; TCSI - Inventaire des produits chimiques de Taïwan; TDG - Transport de marchandises dangereuses; TECL - Inventaire des produits chimiques existants de la Thaïlande; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Nations unies; UNRTDG - Recommandations des Nations unies pour le transport de marchandises dangereuses; vPvB - Très persistant et très bioaccumulatif; WHMIS - Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail

### Clause de non-responsabilité

FMC Corporation estime que les informations et recommandations contenues dans le document présent (y compris les données et les déclarations) sont exactes à cette date. Vous pouvez contacter FMC Corporation pour vous assurer que ce document est le plus récent disponible de FMC Corporation. Aucune garantie d'adéquation à un usage particulier, garantie de qualité marchande ou toute autre garantie, expresse ou implicite, n'est faite concernant les informations fournies dans le document présent. Les informations fournies ici se rapportent uniquement au produit spécifié et peuvent ne pas être applicables lorsque ce produit est utilisé en combinaison avec d'autres matériaux ou dans tout processus. L'utilisateur est responsable de déterminer si le produit est adapté à un usage particulier et adapté aux conditions et aux méthodes d'utilisation de l'utilisateur. Étant donné que les conditions et les méthodes d'utilisation échappent au contrôle de FMC Corporation, FMC Corporation décline expressément toute responsabilité quant aux résultats obtenus ou découlant de toute utilisation des produits ou de la confiance accordée à ces informations.

CA / 3F

### Préparé par:

FMC Corporation

FMC Logo - Trademark of FMC Corporation

© 2021 FMC Corporation. Tous les droits sont réservés.

Fin de la fiche technique signalétique